

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2019-30

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 6 septembre 2018 portant délégation de signature au profit du Directeur des Services Techniques,
VU la demande formulée par l'entreprise CIRCET (Bretteville sur Odon) sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation sur le territoire communal à l'occasion de travaux d'aiguillage du réseau ORANGE,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu à compter du 25 janvier 2019,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – A partir du 25 janvier 2019 et jusqu'à la fin des travaux (à l'exception du 06 juin), l'entreprise CIRCET ou ses sous-traitants sont autorisés à occuper le domaine public sur l'ensemble du territoire communal. En fonction de l'avancement du chantier et de la nature des voies, la circulation pourra se faire de façon alternée soit par feux ou par panneaux.

La circulation dans les rues Saint-Malo et Saint Martin ne pourra être modifiée que les lundis.

Article 2 – L'accès des riverains à leurs propriétés sera maintenu.

Article 3 – La circulation des véhicules de secours et de sécurité ainsi que la circulation du petit train routier touristique devra être maintenue.

Article 4 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par les entreprises CIRCET et ses sous-traitants.

Article 5 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-cinq janvier deux mil dix-neuf.

Pour le Maire et par délégation
Nicolas ROUXEL
Directeur des Services Techniques

